

		RU1a12
PARC DEPARTEMENTAL		Page 1/1
Etat de redevances d'utilisation d'engins TARIF ESSAIS AU 1 <sup>ER</sup> janvier 2021		07/01/2021

## ESSAIS RANG 1

<b>Essais d'étanchéités à l'eau :</b>	<b>Euros/HT</b>
Conduite fonte-grès-PVC - diamètre < 400	245 /u
Conduite fonte-grès-PVC - diamètre > 400 et conduite BA de 300 à 600	320 /u
Conduite > 800	425 /u
Joint par joint	46 /u
Regard **	56 /u
regard de branchement **	56 /u
<b>Essais d'étanchéités à l'air :</b>	
diam 150-400	100 /u
diam 500-800	120 /u
diam 800-1000	200 /u
<b>Essais de compactages :</b>	
essai en pénétromètre dynamique, le point	84 /u
essai de plaque, le point **	87 /u
Journée laboratoire **	840 /j
<b>Inspection télévisée :</b>	
la journée d'inspection	935 /j

## ESSAIS RANG 2

<b>Essais d'étanchéités :</b>	
Conduite fonte-grès-PVC - diamètre < 400	309 /u
Conduite fonte-grès-PVC - diamètre > 400 et conduite BA de 300 à 600	410 /u
Conduite > 600	530 /u
Joint par joint	54 /u
Regard	69 /u
<b>Essais d'étanchéités à l'air :</b>	
diam 150-400	200 /u
diam 500-800	240 /u
diam 800-1000	400 /u
<b>Essais de compactages :</b>	
essai en pénétromètre dynamique, le point	105 /u
<b>Inspection télévisée :</b>	
la journée d'inspection	935 /j

Informations et documents à fournir par le client : Caractérisations des matériaux

Implantation des points de compactage Plan de réalisation Interlocuteur des travaux

Sauf contre-indication écrite du maître d'œuvre, les essais seront réalisés selon les spécifications techniques applicables au réseau, définies dans les pièces suivantes citées par ordre de prévalence :

- Les conditions particulières précisées par le client dans la fiche de renseignements (constituants contrôlés, nombre, dispositions constructives...)
- Les référentiels d'inspection : CCTP de l'AERM, le Guide technique pour la réception des réseaux d'assainissement neufs ASTEE d'octobre 2014, le fascicule 70, la norme EN 1610,...

Modalités spécifiques d'exécution

- Les essais seront réalisés sur les seuls ouvrages accessibles
  - Inspection télévisée : les photos se limiteront aux seuls piquages, branchements et aux anomalies
  - Essai étanchéité : les essais à l'eau sur les regards seront réalisés en protocole simplifié avec une précision de 0.14 litre au lieu de 0.10 litre demandé par la norme EN 1610
  - Essai de compactage : les hauteurs de remblais sont communiquées par le maître d'œuvre sur FR5 ou sont définies par l'inspecteur sur la base des constats et informations recueillies sur chantier.
- Les objectifs de densification sont déterminés sur la base des documents suivants classés par ordre de prévalence : éléments fournis par le client dans sa commande ou sur FR5/ étude géotechnique/ guide remblayage des tranchées SETRA.
- Le positionnement des essais sera défini par ordre de prévalence : par le maître d'œuvre sur place ou sur plan/ par l'inspecteur sur la base des constats et informations recueillies sur chantier.

Gestion des résultats et rapports

- Sauf contreordre du donneur d'ordres, le PDE peut transmettre les résultats des essais métrologiques ou constatations aux MOE, MO ou entreprises.
- Les dossiers des essais réalisés sont susceptibles d'être consultés par les auditeurs, les superviseurs et le personnel de l'organisme COFRAC. Ces acteurs sont tenus au devoir de confidentialité par rapport aux informations contenues dans les dossiers.
- Le client n'est autorisé à faire référence à l'accréditation COFRAC (accréditation n° 3-342 / portée disponible sur le portail de l'accréditation) du PDE que par la reproduction intégrale du rapport d'inspection

Information légale

"Quand l'organisme d'inspection est tenu par la loi de diffuser des informations confidentielles ou lorsqu'il y est autorisé par des engagements contractuels, le client ou la personne concernée doivent être avisés des informations divulguées. sauf si la loi l'interdit.

hors cofrac avec un double astérisque \*\*